***Le rêve de l’exil***

*(Discours du Rabbi, 19 Kislev 5717-1956)*

1. Au début de la Parchat Mikets, tout comme dans la Paracha précédente, Vayéchev, la Torah raconte des rêves, celui du Pharaon, dans Mikets, ceux de Yossef, de l’échanson et du panetier, dans Vayéchev.

De fait, tous ces rêves furent à l’origine de l’exil d’Egypte, source de tous les exils ultérieurs. Or, tout est effet de la divine Providence et l’on peut en conclure que leur conséquence, en l’occurrence l’exil, est directement liée à la cause première, c’est-à-dire à ces rêves.

2. La relation entre l’exil et le rêve est précisée par différents textes, en particulier par le Torah Or. Le rêve procède de l’illusion et, de ce fait, il peut réunir deux éléments opposés. Il permet de voir «un éléphant traverser le chas d’une aiguille», pour peu que l’on y ait pensé, auparavant.

De même, pendant la période de l’exil, on a l’impression d’aimer D.ieu, alors que l’on est, en réalité, attaché à son propre corps. Or, ces deux sentiments sont bien contradictoires. Aussi pourra-t-on, en pareil cas, comme on le souligne par ailleurs, se consacrer à assouvir ses passions et même transgresser la Volonté de D.ieu.

Néanmoins, conclut le Torah Or, on ne doit pas croire que, dès lors qu’à l’issue de la prière, on est capable d’adopter un comportement contradictoire avec ce que celle-ci a été, on puisse en conclure que cette prière n’a aucune valeur, que la Torah que l’on étudie et les Mitsvot que l’on pratique sont insignifiantes. Ce n’est nullement le cas. En effet, la source du rêve, qui est particulièrement élevée, apporte un éclairage, d’une manière évidente, pendant le temps de l’exil.

3. Il découle de ce qui vient d’être dit un enseignement, de portée morale.

L’âme divine d’un Juif est toujours intègre. La Torah qu’il étudie, les Mitsvot qu’il accomplit sont immuables. A l’opposé, ses actes négatifs sont uniquement éphémères car, au bout du compte, chacun accédera à la Techouva. Il en résulte qu’au moment même où elles sont commises, les fautes n’ont pas d’existence véritable, tout comme un fleuve qui se tarit n’en est pas vraiment un.

C’est pour cette raison que le mal ne peut en aucune façon contrebalancer le bien, ce qu’à D.ieu ne plaise. En effet, il n’est pas durable, alors que le bien reste acquis, en tout état de cause.

De ce point de vue, la période de l’exil présente une qualité que l’on n’avait pas, lorsque le Temple existait. Alors, les forces profondes de l’âme se révélaient pleinement et imposaient donc les limitations qui leur sont inhérentes. C’est la raison pour laquelle celui qui était impur ne pouvait pas pénétrer dans le Temple. Pendant le temps de l’exil, en revanche, les forces qui entourent l’âme éclairent également. Or, celles-ci ne subissent aucune limite, ainsi qu’il est dit : «Il réside avec eux, au sein de leur impureté».

4. Concrètement, voici ce qui découle de ce qui vient d’être dit.

Certains font l’erreur de penser que l’on doit nécessairement procéder de manière méthodique, allant du plus simple vers le plus complexe, que l’on ne peut pas franchir la seconde marche tant que l’on n’a pas passé la première. Une telle conception aurait été juste si l’on agissait toujours de façon ordonnée. Or, «nous sommes comme des rêveurs» et, en conséquence, nous pouvons et nous devons mettre en pratique tout acte du service de D.ieu, dès qu’il se présente, conformément à l’Injonction suivante de nos Sages : «Attrape et mange ce qui peut l’être, attrape et bois ce qui peut l’être».

Certes, nos Sages disent que «l’on ne peut pas commencer à servir D.ieu, avant d’avoir, au préalable, regretté le passé». Malgré cela, l’Admour Hazaken explique, dans le Tanya, qui appartient à l’enseignement profond de la Torah et dans le Choul’han Arou’h, qui en donne l’aspect législatif, qu’un homme à qui s’applique cette définition doit, malgré tout, étudier la Torah et mettre en pratique les Mitsvot. Certes, adoptant cette attitude, il renforcera momentanément le domaine du mal. Néanmoins, nous avons la certitude que nul ne sera repoussé. Et, lorsque cet homme accédera à la Techouva, la Torah et les Mitsvot qu’il a mises en pratique réintégreront le domaine de la Sainteté.

5. Ce qui vient d’être dit concerne non seulement la partie révélée de la Torah, mais aussi son enseignement caché, ses pratiques et ses comportements. En effet, pour reprendre l’enseignement de nos Sages précédemment cité, «attrape et mange ce qui peut l’être» est dit de la partie révélée de la Torah, comparée au pain et «attrape et bois ce qui peut l’être», de son enseignement profond, auquel l’eau fait allusion.

Il y a quelques générations, il était impossible d’aborder la partie ésotérique de la Torah sans passer par de nombreuses étapes préalables. A l’heure actuelle, en revanche, il est «une Mitsva de révéler cette Sagesse», en particulier après que la ‘Hassidout ait été introduite par le Baal Chem Tov, l’Admour Hazaken et leurs successeurs. Celle-ci fait désormais partie intégrante de la Torah, dont chacun doit étudier l’intégralité.

6. En mettant en pratique le principe : «attrape et mange ce qui peut l’être, attrape et bois ce qui peut l’être», on saura passer outre à sa propre situation, ne pas se demander si l’on est au niveau d’avoir une telle attitude. On ne fera que progresser, pour tout ce qui concerne la Torah et les Mitsvot. De fait, une telle situation est proche du rêve.

La progression dans la Torah et les Mitsvot préserve du sommeil de l’exil et elle apporte la lumière véritable, celle de la délivrance, de laquelle il est dit : «D.ieu sera pour moi une lumière éternelle». C’est, en effet, lorsqu’il commence à faire jour que l’on se réveille.

7. C’est donc pour cette raison que ces rêves furent la raison de l’exil, puis de la sortie d’Egypte.

L’exil d’Egypte fut le plus âpre, au point que tous les exils ultérieurs portent également son nom. Pourtant, il fut la transition nécessaire afin de mettre en pratique les termes du verset : «Ils seront ensuite libérés avec une grande richesse».

Il en est de même pour le présent exil. Même si le service de D.ieu est actuellement comparable à un rêve, on peut précisément faire usage de cette situation pour connaître l’élévation, faire un bond en avant, multiplier la lumière de la Torah et des Mitsvot.

C’est ainsi que parvient à son terme le sommeil de l’exil. Alors, «comme aux jours de ta sortie d’Egypte, Je te montrerai des merveilles», avec la venue de notre juste Machia’h, très bientôt et de nos jours.

***Comment fructifier en exil***

*(Discours du Rabbi, Chavouot 5713-1953)*

8. Nous venons d’expliquer que l’exil procure une immense élévation et cette idée figure, en allusion, dans notre Sidra, qui explique pour quelle raison Efraïm reçut son nom: «Car D.ieu m’a permis de fructifier (*Ifrani*) dans le pays de ma détresse». Ainsi, c’est bien le fait de se trouver dans un «pays de détresse» qui permit à Yossef de «fructifier», de recevoir encore plus de lumière.

Yossef avait acquis une élévation considérable. Le Torat ‘Haïm et plusieurs autres textes expliquent pourquoi Yossef fut puni pour avoir eu recours aux interventions naturelles, même si Yaakov en avait fait de même.

Yaakov était placé au sein de l’enchaînement des mondes et il y craignait le poids de la faute. Il lui fallut donc agir par les voies naturelles. Yossef, en revanche, était un Juste d’une considérable élévation. Rien n’aurait donc dû lui inspirer la crainte. Dès, lors, son intervention naturelle était bien nécessaire.

Le verset établit que «Yossef reconnut ses frères, mais eux ne le reconnurent pas». En effet, ses frères, de même que les Patriarches, étaient tous bergers, précisément pour se couper du monde, afin que celui-ci ne les importune pas.

A l’opposé de tout cela, Yossef pouvait prendre une part active aux accomplissements du monde, diriger l’Egypte, de sorte que «sans ton accord, nul ne lèvera la main ou le pied, dans tout le pays». Et, ce verset doit être interprété à son sens le plus littéral. Lorsqu’un Egyptien souhaitait porter les armes, il devait, au préalable, recevoir l’accord de Yossef. Or, ce dernier parvenait à assumer son rôle dans le pays, tout en restant parfaitement attaché à D.ieu.

Malgré tout cela, comment put-il «fructifier»? Précisément en se trouvant «dans le pays de ma détresse».

9. Le récit, concernant Yossef qui vient d’être rappelé, délivre un enseignement à chaque Juif. La descente de l’âme au sein d’un corps, en ce monde matériel, de façon générale et pendant la période de l’exil, en particulier, n’a pas pour but de lui imposer une souffrance, ce qu’à D.ieu ne plaise. Elle lui apporte, bien au contraire, une élévation considérable.

Les mondes supérieurs ne sont pas le but ultime de la création. Ils n’apportent rien de plus qu’une chute à la Lumière de D.ieu. La finalité ultime est bien ce monde inférieur. C’est précisément là que se révèle l’Essence de D.ieu.

Bien que se trouvant dans ce monde, les enfants d’Israël ne pouvaient pas recevoir la Torah avant l’exil d’Egypte. C’est, en effet, cette période qui raffina les créatures et en fit des réceptacles, prêts à contenir la Torah. De fait, nos Sages soulignent que les Juifs purent recevoir la Torah, en particulier parce qu’ils avaient dû se rendre en Egypte.

10. Tel est également le sens du verset (Hochéa 11, 3): «J’ai dirigé les pas d’Efraïm».

Il est dit que, si un seul des six cent mille Juifs avait manqué, lors de la révélation du Sinaï, la Torah n’aurait pu être donnée à Moché, ce qu’à D.ieu ne plaise. C’est pour cela qu’il est question des «six cent mille hommes à pieds, parmi lesquels je (Ano*’hi*) me trouve». Ainsi, tous les six cent mille Juifs devaient être présents, y compris par leurs «pieds», qui font allusion au caractère de soumission, comme cela est expliqué par ailleurs. Alors, D.ieu se révéla pour donner la Torah et dit: «Je (A*no’hi*) suis l’Eternel ton D.ieu». C’est grâce à cela que Moché put, à son tour, dire «je (*Ano’hi*) me trouve».

Evoquer Efraïm, qui rappelle que «D.ieu ma fait fructifié dans le pays de ma détresse», souligne donc que l’exil de l’Egypte était un préalable nécessaire pour connaître l’élévation, lors du don de la Torah. Le verset constate, à ce propos, que «J’ai dirigé les pas (*Tirgalti*) d’Efraïm». *Tirgalti* est bien de la même étymologie que *Réguel*, le pied, faisant ainsi allusion à la soumission. C’est seulement grâce à elle que l’on peut obtenir la révélation de l’Essence de D.ieu, *Ano’hi*, Je.

***Les lumières du Temple et celles de ‘Hanouka***

*(Discours du Rabbi, 21 Kislev 5713-1952)*

11. La Mitsva de ‘Hanouka consiste à allumer des lumières? De quelle manière s’y prend-on? On utilise, pour cela, de l’huile, du bois ou tout autre objet matériel, que l’on chauffe jusqu’à ce qu’il soit incandescent. Dès lors, il éclaire tout ce qui l’entoure.

Les lumières que l’on allume pendant cette fête commémorent celles qui l’étaient, chaque soir, dans le Temple. Lorsque survint le miracle de ‘Hanouka, on ne disposait pas de l’huile pure qui aurait dû permettre l’allumage. Mais, D.ieu permit que l’on trouve une fiole d’huile pure, portant le sceau du Grand Prêtre, qui contenait une quantité suffisante pour l’allumage d’une journée. Un miracle se produisit et cette huile brûla pendant huit jours. C’est pour commémorer tout cela que nous allumons des lumières pendant les huit jours de ‘Hanouka.

Malgré ce lien étroit entre les lumières de ‘Hanouka et celles du Temple, quelques points les distinguent :

A) Dans le Temple, on allumait toujours le même nombre de lumières, alors qu’à ‘Hanouka, on en allume, chaque jour, un nombre croissant.

B) Dans le Temple, les lumières étaient allumées, le jour, quand il faisait clair, alors qu’on allume celles de ‘Hanouka quand le soleil se couche.

C) Les lumières du Temple se trouvaient à l’intérieur du Sanctuaire, alors que l’on place celles de ‘Hanouka «à la porte de sa maison, vers l’extérieur».

D) Les Juifs allumèrent les lumières du Sanctuaire et du Temple, alors qu’ils vivaient dans l’opulence matérielle.

A l’époque du Sanctuaire, dans le désert, en particulier, les enfants d’Israël disposaient de tout ce qui permettait de satisfaire leurs besoins. Ils mangeaient la manne, «le pain du ciel», buvait l’eau du puits de Miriam. Leurs vêtements grandissaient avec eux et étaient toujours propres.

De même, les lumières du Temple furent allumées à l’époque du roi Chlomo, période pendant laquelle la paix régnait. Les Juifs n’étaient pas en guerre et, bien au contraire, les autres peuples leur payaient un tribut. Tous se trouvaient alors «l’un dans sa vigne, l’autre sous son figuier».

Il en fut de même dans la dimension spirituelle. Lorsque l’on est libéré de tout soucis matériel, on peut, en effet, se concentrer pleinement à la Torah et aux Mitsvot, aux préoccupations morales et juives.

A l’opposé de tout cela, les lumières de ‘Hanouka commémorent une période pendant laquelle la Terre Sainte se trouvait sous la domination grecque. L’armée juive était numériquement peu nombreuse. Et, il en était de même pour les besoins moraux. On ne disposait pas même de l’huile pure nécessaire pour allumer le Chandelier durant une nuit.

12. Toutes ces différences sont liées, car le bien physique s’accompagne du bien moral, comme nous venons de le voir.

Lorsqu’un Juif possède l’opulence matérielle, il ouvre la main et accorde généreusement son concours pour satisfaire les besoins moraux. Dès lors, le combat et le don de sa propre personne deviennent inutiles.

En pareil cas, on peut se contenter d’allumer, chaque jour, le même nombre de lumières. Une telle situation correspond à la norme. Dès lors, tout ajout devient inutile. Et, il est tout aussi superflu de vouloir éclairer la rue, car le monde n’est pas obscur. Le Chandelier était donc allumé dans le Temple et, ainsi, la rue était elle-même lumineuse.

A l’opposé, lorsque la situation fut difficile, en temps de guerre, non seulement contre les Grecs, mais aussi contre les Juifs hellénisants, qui rejetaient le Temple, se détournaient des valeurs immuables et souhaitaient s’assimiler à la culture grecque, D.ieu donna la Mitsva d’allumer les lumières de ‘Hanouka. En pareil cas, il était nécessaire de faire le don de sa propre personne.

Quand on parvient à cette extrémité, on ne peut se contenter d’éclairer son propre foyer. L’obscurité de la rue pourrait, en effet, y pénétrer. Il faut alors s’efforcer d’illuminer la rue. On allumera donc les lumières de ‘Hanouka, dès que la nuit tombe, près de sa porte, afin que sa clarté se répande à l’extérieur.

De même, on ne peut se suffire du nombre de lumières allumées pour les nuits précédentes. Ne pas connaître la chute, se maintenir dans la situation de la veille, n’est pas suffisant. Il faut s’élever, sans cesse.

13. Voici comment le présent développement peut être résumé.

Lorsque l’obscurité de la rue est intense, on ne doit pas s’en affecter. Bien au contraire, il faut faire don de sa propre personne et l’éclairer. Plus encore, il faut lui apporter, chaque jour, plus de lumière, jusqu’à y mettre en évidence l’huile pure.

Pour y parvenir, on procédera de la manière suivante :

A) Il ne faut pas se contenter du nombre de lumières allumées la veille. Il faut sans cesse en ajouter de nouvelles, aujourd’hui une seule, demain deux, après-demain trois et ainsi de suite. En introduire d’emblée un nombre important est un bond en avant qui n’est pas toujours réaliste. En revanche, on devra allumer une bougie, le premier jour, en ayant conscience qu’on en allumera deux, le lendemain et trois, le surlendemain.

B) Il n’est pas suffisant d’éclairer sa propre maison, en présumant que sa clarté se diffusera naturellement dans la rue. Un effort spécifique est nécessaire pour illuminer cette dernière.

C) La démarche qu’il convient d’adopter est celle du don de soi, aussi surnaturel que le miracle. En agissant de la sorte, on attirera sans doute des regards suspicieux, mais l’on ne s’en affectera nullement. On fera preuve de la plus grande abnégation, afin d’accomplir les termes de la mission que l’on se voit confier par D.ieu, ici-bas.

14. C’est là ce qu’un Juif doit accomplir. Il doit se considérer comme un «ambassadeur» de D.ieu, chargé de réchauffer la matière, dans la part du monde qui lui est désignée. Ainsi, il deviendra lui-même lumineux et éclairera son entourage.

Pour atteindre cet objectif, on ne peut pas se suffire de ce que l’on a accompli hier. On doit, chaque jour, accroître la lumière, être conscient de ce que l’on a réalisé la veille pour savoir ce que l’on doit faire, en ce jour.

Lorsque l’on adopte une telle démarche, quand on fait don de sa propre personne, que l’on ne se suffit pas de posséder la clarté pour soi-même, que l’on ne se satisfait pas de ce qui a déjà été obtenu, on peut atteindre l’objectif que l’on s’est assigné. Alors, la rue devient réellement lumineuse, la clarté y est de plus en plus intense et l’on découvre l’huile pure, qui permet d’allumer le Chandelier dans le Temple.

***Les lumières du Temple et celles de ‘Hanouka***

*(Discours du Rabbi, cinquième soir de ‘Hanouka 5713-1952)*

15. La Mitsva des lumières de ‘Hanouka se distingue de toutes les autres Mitsvot par deux points :

A) Pour toutes les Mitsvot, il existe une manière normale de les accomplir et un moyen de le faire de la meilleure façon. En revanche, il n’existe pas «un moyen dépassant la meilleure manière».

On peut le déduire de l’affirmation suivante de la Guemara : «Jusqu’à quel niveau l’ajout est-il permis pour mieux accomplir la Mitsva ? Jusqu’au tiers de sa valeur». Puis, le texte précise que, jusqu’à cette valeur, l’ajout est le fait de l’homme, alors qu’au delà, il appartient à D.ieu. Il en résulte que l’on peut effectivement réaliser un ajout à l’accomplissement de la Mitsva, au delà de toute limite.

Pour la Mitsva de ‘Hanouka, en revanche, il est une façon normale de l’accomplir, une façon meilleure et une troisième, qui est «meilleure parmi les meilleures».

B) La plupart des Juifs se contentent, pour les autres Mitsvot, de la façon normale. Concernant ‘Hanouka, en revanche, tous les Juifs ont opté pour la meilleure façon et même pour la façon «meilleure parmi les meilleures».

16. Deux miracles se produisirent à ‘Hanouka :

A) La victoire au combat fut obtenue. C’est pour cela que le Hallel, qui est une action de grâce, est récité.

B) Puis, il y eut le miracle de la fiole d’huile, que l’on commémore en allumant les lumières.

Le comportement «meilleur parmi les meilleurs» n’est pas adopté pour réciter le Hallel et les actions de grâce, mais bien pour l’allumage des lumières, rappelant le miracle de la fiole d’huile. Celui-ci, de même que la victoire au combat se distinguent effectivement de tous les autres miracles, comme nous le comprendrons après avoir introduit une notion préalable.

On définit trois catégories de comportements divins :

A) Il y a, d’abord, le comportement naturel, qui peut, cependant, être élevé, conférer la réussite. Un tel succès reste toutefois conforme aux lois de la nature.

B) Il y a aussi le comportement miraculeux, transcendant la nature. Telle fut la victoire, dans la guerre de ‘Hanouka, véritablement surnaturelle, qui plaça «les forts dans les mains des faibles, les nombreux dans les mains de ceux qui étaient peu nombreux».

Une victoire des forts contre les forts eut, certes, été une grande réussite, dès lors qu’il y aurait eu une guerre. En revanche, elle n’aurait pas été un miracle. A l’opposé, le fait de placer «les forts dans les mains des faibles, les nombreux dans les mains de ceux qui étaient peu nombreux» est bien un miracle surnaturel.

C) Il y a, enfin, le comportement transcendant le miracle, qui ne procède ni du corps, ni de l’âme, mais qui est simplement une «meilleure façon d’agir», ayant une portée morale. Tel fut le miracle qui permit de trouver cette fiole d’huile. Ce qu’il apporta fut purement morale. Bien plus, il n’avait d’autre but que de faire la preuve de l’amour de D.ieu pour Israël. En effet, la Hala’ha permettait d’allumer le Chandelier avec de l’huile impure, puisque la notion d’impureté disparaît pour tout ce qui est public. D.ieu fit donc bien un miracle uniquement dans le but de témoigner de Son amour pour le peuple juif.

17. Tout ce qui ce passe dans les sphères célestes est la conséquence des actions de l’homme. Il existe donc également trois manières d’agir, de la part des hommes, qui révèlent les trois comportements divins précédemment définis :

A) Le comportement naturel découle de la pratique de la Torah et des Mitsvot, ainsi qu’il est dit : «Si vous marchez dans Mes Décrets, Je vous donnerai les pluies en leur temps, la terre portera ses fruits» et d’autres bénédictions seront également accordées.

B) Le comportement miraculeux consiste à accomplir la Mitsva de la meilleure façon, à ne pas se contenter de la stricte application de la Hala’ha, à vouloir la dépasser, mettre la Mitsva en pratique de la plus belle manière. Alors, «mesure pour mesure», D.ieu adopte également un comportement miraculeux envers les hommes.

C) Le troisième comportement correspond au don de soi, qui transcende même la meilleure manière d’accomplir la Mitsva.

18. En quoi le don de soi dépasse-t-il la meilleure manière d’accomplir la Mitsva ?

Cette dernière suppose de ne pas agir uniquement par obligation, mais de le faire avec plaisir, enthousiasme et chaleur. On optera donc pour la meilleure façon, la plus belle, même quand on n’est pas tenu de le faire.

On peut illustrer ce propos par une image. Un serviteur met en pratique l’injonction du roi. S’il n’en éprouve aucun plaisir, ne ressent aucune motivation, il ne fera qu’obéir à l’ordre reçu et ne cherchera nullement à le dépasser, ce qui ne lui apporterait rien. Par contre, s’il fait ce qu’on lui demande de tout son cœur, il sera enthousiaste et agira de la meilleure façon.

Pour autant, celui qui sert D.ieu de cette façon conserve une personnalité propre, éprouve, en l’occurrence, du plaisir, est animé de la volonté de mettre les Mitsvot en pratique. De ce fait, il possède bien une forte conscience de lui-même. A l’autre extrême, le don de soi permet de se départir complètement de cette conscience, de n’avoir aucune autre volonté que celle de D.ieu.

Parvenu à cette situation, il n’est plus question d’être celui qui pense, celui qui parle, celui qui agit. Alors, il importe uniquement que le résultat soit obtenu. Qu’on soit à l’origine de cet accomplissement ou que celui-ci soit confié à quelqu’un d’autre ne change donc rien. Il doit être réalisé, en tout état de cause.

En parvenant au don de soi, en faisant totalement abstraction de sa propre personne, en abandonnant même son âme, en se préoccupant uniquement de la Mitsva que l’on doit accomplir, on reçoit donc la récompense de D.ieu, qui est accordée «mesure pour mesure». Le comportement céleste transcende alors le miracle et l’existence courante.

19. A ‘Hanouka, les Juifs firent le don de leur propre personne et D.ieu témoigna de Son amour pour eux, en accomplissant le miracle de la fiole d’huile, qui dépasse bien l’existence courante. En accomplissant les Mitsvot de la meilleure façon, on obtient de D.ieu des miracles transcendant la nature, mais conservant une relation avec le corps, avec l’existence courante. A l’opposé, le don de soi, transcendant la personne, ne tient aucun compte de l’existence courante.

A l’autre extrémité, lorsque D.ieu adopte un comportement dépassant l’existence courante, Il appelle, de la part des hommes, un comportement plein d’abnégation. Or, tous les Juifs, même les plus simples, peuvent donner leur vie pour D.ieu, dès lors qu’ils le ressentent profondément. La même affirmation ne peut être formulée, à propos de l’étude de la Torah ou de la Tsédaka.

A ‘Hanouka, D.ieu intervint pour faire la preuve de Son amour pour Israël. Les Juifs purent obtenir qu’il en soit ainsi parce qu’ils firent don de leur propre personne. A l’époque, ils agirent en dépassant la meilleure manière d’accomplir la Mitsva. Ils ne se contentèrent pas d’appliquer la Hala’ha, ni même de le faire de la meilleure façon. Ils firent, à proprement parler, le choix de la manière «la meilleure parmi les meilleures», en mettant totalement de côté leur propre personnalité.

C’est la raison pour laquelle on accomplit la Mitsva des lumières de ’Hanouka de la manière «la meilleure parmi les meilleures» et l’on n’en retrouve pas l’équivalent, pour les autres Mitsvot. Bien plus, tous les Juifs ont adopté cette façon de procéder, car ce type de comportement est précisément le message de ‘Hanouka, qui invite à faire le don de sa propre personne, à faire abstraction de soi-même.